

Le label I-Site

LE LABEL IDEX/I-SITE : UNE MARQUE D'EXCELLENCE

(<http://www.gouvernement.fr/idx>)



Le label I-Site « Initiatives – Science - Innovation - Territoires - Economie » du deuxième programme Investissements d'Avenir (PIA 2) favorise la **restructuration** de sites universitaires « par une dynamique de l'excellence sous toutes ses formes, dans un contexte international de plus en plus compétitif » (ANR).

L'action IDEX/I-Site, lancée par le Premier ministre le 9 juillet 2013 et pilotée par l'[Agence Nationale de la Recherche](http://www.agence-nationale-recherche.fr)(<http://www.agence-nationale-recherche.fr/investissements-d-avenir/>) (ANR), s'inscrit dans le prolongement du programme « Initiatives d'excellence » ou IDEX du PIA 1 et achève de dessiner la **carte française des futures universités de renommée internationale**.



é et conservé un label IDEX ou I-Site depuis la mise en place du programme. L'obtention de ce label par le projet CAP 20-25 doit permettre à l'Université Clermont Auvergne (UCA), université-cible du projet, d'augmenter la visibilité nationale et internationale du site, et d'obtenir d'importants financements pour les dix prochaines années.

<https://cap2025.fr/le-projet-i-site/le-label-i-site>(<https://cap2025.fr/le-projet-i-site/le-label-i-site>)